

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	20 (1932)
Heft:	388
Artikel:	L'Alliance à Zurich
Autor:	Debrit-Vogel, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260824

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURL, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-Du-Crest

Compte de Chèques postaux 1.943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER. 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du Juillet, il est

dûment des abonnements de 6 mois (3 Fr.). Valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du Juillet, il est

dûment des abonnements de 6 mois (3 Fr.). Valables pour le semestre de l'année en cours.

Lecteurs, lectrices,
abonnés, réservez-nous la
date du 12 novembre
après-midi...

— Pourquoi?...

(Voir article de tête).

NOS VINGT ANS

... Quoi? Le Mouvement a vingt ans? Déjà?...

Il est oui. Regardez plutôt notre manchette. Songez que c'était avant la guerre, dans ces temps lointains et calmes, desquels on peut dire, comme Tallyrand le disait d'avant 89, que l'on connaît alors la douceur de vivre, qu'un beau jour vous avez reçu, vous Madame, membre zélé d'une de nos Unions de Femmes romandes, vous Mademoiselle, suffragiste novice et fervente, vous Monsieur, docteur, professeur, pasteur, industriel, féministe par principe d'égalité, le premier numéro de ce journal. Songez, vous ses amis et ses abonnés de la première heure, à tout ce qui a défilé dans le kaléidoscope de votre mémoire, depuis cette date du 10 novembre 1912, à laquelle, toute jeune, tout vibrant d'enthousiasme, tout chantant d'espoir, notre Mouvement sortit de presse pour la première fois. Vingt ans: il peut sembler à certains d'entre nous que c'est bien plutôt quarante qu'il faudrait dire, tant naturelle, habituelle, connue, est la place prise par notre journal dans notre vie ces deux jours...

Ces vingt ans accomplis, cette étape dans notre histoire, cette pierre blanche sur notre chemin, nous n'allons pas les laisser passer sans les marquer tout particulièrement. Par un numéro spécial d'abord, qui sera publié hors série aussi près que possible de la date exacte d'anniversaire, soit le samedi 12 novembre prochain, et dont nous espérons que tous nos amis prendront l'occasion pour intensifier leur propagande en notre faveur. Par une rencontre ensuite de tous nos abonnés, de tous nos lecteurs et collaborateurs, dont beaucoup seront heureux de profiter pour resserrer les liens qui nous unissent tous, et qui a été fixée également au

SAMEDI 12 NOVEMBRE, DE 15 à 19 HEURES
AU CLUB INTERNATIONAL, 4, RUE DE MONTHOUS
GENÈVE

Genève, en effet, a été désignée à l'unanimité pour cette manifestation par le Comité de notre journal, comme étant le siège, le lieu de publication, de rédaction, d'impression, d'administration du Mouvement. L'heure a été fixée de façon à permettre à de nombreux amis des cantons voisins de venir participer à

cette petite fête, et le Club International choisit également à leur intention, comme étant près de la gare — et assez vaste aussi pour réunir tous ceux dont nous comptions pouvoir servir la main en ce jour. Il y aura des discours: très peu; du thé et des gâteaux; à prix modérés; pour ceux qui voudront nous en faire le plaisir, la possibilité de souper en commun après la manifestation, et même de passer la nuit à Genève dans les meilleures conditions possibles. Notre prochain numéro donnera d'ailleurs tous les renseignements désirables à cet égard, mais nous n'avons pas voulu attendre quinze jours pour prier tous ceux et toutes celles qui le peuvent de nous réserver cette après-midi. Et il y aura aussi... mais chut! ceci rentre dans un domaine dont nous ne pouvons pas encore aujourd'hui soulever le rideau...

... A quinze plus de détails. Et au revoir, à tous, à Genève, le douze novembre prochain.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.



Les Femmes et la Société des Nations

La nationalité de la femme mariée

Nous l'avons entendu dire de plusieurs côtés: la XIII^e Assemblée de la S. d. N. a été l'Assemblée féministe. Car d'une part, et comme nous l'avons déjà constaté, le prétexte de la crise n'a pas empêché un nombre relativement élevé de pays, et quelques-uns pour la première fois, d'inclure dans leurs déclarations nationales des femmes qui ont joué un rôle en vue dans plusieurs Commissions¹; et

¹ Signalons notamment que Mmes Hesselgren (Suède), Forchammer (Danemark), et Mme Plaminkowa (Tchécoslovaquie) ont été nommées rapporteuses à la VI^e et à la Ve Commission, et que Dr. Osborne (Australie) a été élue vice-présidente de cette dernière Commission. En outre, Mme Worthmann (Pologne) a été désignée par son gouvernement comme expert technique à la Ve Commission, tout spécialement pour la question de la nationalité.

l'autre part, les questions touchant spécialement les intérêts des femmes ont été traitées à plusieurs reprises avec ampleur et sympathie, et ont abouti à des solutions satisfaisantes. C'est le cas notamment pour la question de la collaboration des femmes à la S. d. N., sur laquelle nous reviendrons une autre fois; et c'est le cas à tout prendre pour cette question si controversée de la nationalité de la femme mariée.

Il s'agit donc, ce résultat n'est-il que relatif, si bien que certains journaux ont cru pouvoir se faire l'écho complaisant — trop complaisant! — de protestations féminines. N'a-t-on pas même été jusqu'à prétendre que les organisations de femmes avaient annoncé à grand fracas la rupture d'avec la S. d. N.? ne voulant désormais plus rien avoir à faire avec elle... Pour reproduire ces allégations sensationnelles, il faut être singulièrement bien mal informé, soit des courants d'opinions des divers groupements féminins, soit de la situation telle qu'elle se présentait à Genève lorsqu'ouvriraient les débats. Résumons-la rapidement ici pour le bénéfice de ceux de nos lecteurs qui se seraient laissés prendre à des nouvelles non contrôlées et trop précipitamment publiées.

Les huit organisations féminines internationales, constituées en un Comité de la Nationalité de la femme, avaient, on s'en souvient, présenté l'an dernier un rapport concluant à la révision de la Convention internationale de La Haye sur la nationalité, dont quatre articles en tout cas infériorisent les femmes; et ce même point de vue avait été maintenu par elles dans les deux rapports distincts qu'elles présenteront cette année à la suite de leur deuxième session (août 1932). Sans grand espoir de succès, disons-le de suite; car les observations formulées par 33 gouvernements sur leur rapport de 1931 étaient si peu encourageantes, quand elles n'étaient pas carrément opposées, qu'un pessimisme marqué prévalait dans bien des milieux lorsque s'ouvrirait la XIII^e Assemblée.

La suite en 2^e page.)

E. Gd.

Lire en 2^e page:

— Ce que pense Lord Cecil du suffrage des femmes...
Le péril des stupéfiants.

E. Gd: Les femmes et la Société des Nations. La nationalité de la femme mariée.

Bagdad, au jardin rempli d'œillet, le rendez-vous des personnages européens et arabes les plus remarquables de l'Irak. Les sheiks du désert y arrivent, tantôt pour lui demander conseil, tantôt pour lui apporter des nouvelles. C'est pourquoi elle a écrit: « Je suis un morceau d'Arabie. Etrange sentiment que celui d'avoir deux patries! » Les notables des pays rencontrent là les autorités anglaises. Une erreur a-t-elle été commise dans le traitement des Arabes, c'est à elle que s'adressent les plaintes. Elle concilie tout, elle apaise tout. Elle a des entretiens chaque jour avec le Haut-Commissaire; le roi Faïçal prend son avis sur des questions de représentation et de politique. Nul doute que s'il se fut agi d'un homme, on lui eût confié comme au plus digne la charge du Haut Commissariat.

Si la capacité de travail était stupéfiante. Elle a écrit en même temps le Livre blanc anglais sur la Mésopotamie, rédigé un ouvrage sur l'histoire contemporaine des Arabes, et de nombreux articles sur la situation ottomane, établi la liste des tribus, publié un ouvrage sur les personnalités de Bagdad et de l'Irak, corrigé les cartes géographiques de l'Arabie, aidé à la délimitation des frontières, édité avec joie un journal arabe pour lequel elle s'adjoint des collaborations indigènes, rédigé des rapports pour la S. d. N. Elle a fonctionné aussi en qualité d'interprète, contribué à la création d'écoles primaires et secondaires, ouvert une maison de santé pour femmes, fondé une bibliothèque populaire. En même temps, elle continuait des fouilles à Ur et à Kish, travaillait à une législation sur les

fouilles, et créait le Musée de l'Irak. Et avec tout cela, elle trouvait le temps d'aller à la chasse, de faire des excursions, d'écrire chaque semaine à ses parents, et de veiller à son extérieur, ce à quoi, en raison de sa position quasi royale, elle attachait une grande importance.

Le climat, toutefois, l'éprouvait par ses énormes écarts de température. Ses cheveux blanchirent prématurément, et peu à peu, sa santé est minée. « Climat de contrastes, écrit-elle: on meurt de soif ou l'on se noie. Bagdad n'est jamais à l'abri de l'eau. » Mais elle était heureuse et trouvait merveilleux d'assister à la naissance d'un gouvernement.

Voyons un peu une de ses journées: Le matin de bonne heure, chevauchée dans le désert. Retour par les bazars, puis dans les bureaux du gouvernement, huit à neuf heures de travail quotidien. Elle reçoit, là la foule des visiteurs arabes, désireux d'obtenir des renseignements politiques du Haut Commissariat. Et puis, il y a les devoirs de représentation: il faut aller voir les personnalités de marque, les chefs, le roi; il est nécessaire d'assister aux fêtes populaires, de donner des réceptions. On lui rapporte tout, tout aboutit à elle, et la confiance illimitée du pays lui est acquise de ce pays, aux yeux duquel elle est le membre pro-arabe du gouvernement.

« Si les femmes anglaises! sont ainsi, que doivent être les hommes? » se dit-on. Rien ne se passe sans elle. A elle encore de mettre d'accord pour une collaboration utile les éléments les plus disparates. Elle veut avant tout le bien de la Mésopotamie, et tous le compren-

En 3^e et 4^e pages:

M. F.: En marge de l'Assemblée de la S. d. N. Le dîner suffragiste. La XV^e Semaine suisse. Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:

M. L. B.: La XII^e Exposition de la Société des Femmes peintres, sculpteurs et décorateurs (avec deux illustrations).

L'Alliance à Zurich

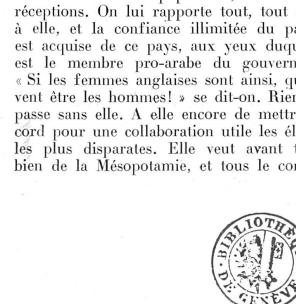
Depuis l'Assemblée générale du Suffrage en 1929, Zurich n'avait pas vu d'assemblée féminine suisse considérable; aussi fut-ce fête ces 15 et 16 octobre, lorsque les déléguées et invitées de l'Alliance des Sociétés féminines suisses se réunirent à l'Hôtel de Ville des bords de la Limmat. La belle salle avait un petit air « genevois »: des fleurs rouges et jaunes y avaient été disposées en charmante décoration par la Société des Jardinières de Zurich.

Un peu de gaîté dans l'entourage était nécessaire pour ne pas se laisser envahir par une tristesse bien compréhensible: quatre départs à la fois, voilà ce que nous apportait cette réunion de 1932! Les « vétérans » de l'Alliance: Mme Glätti, Mme Schindler et Mme Zellweger, qui pendant 16 ans ont appartenu au Comité, et Mme Lotz, qui en fut membre pendant 6 ans et durant 3 ans sa secrétaire, toutes avaient donné leur démission irrévocable. Elles furent toutes nommées membres d'honneur, et au banquet de dimanche Mme Mettler leur dit en quelques paroles émues toute la reconnaissance de l'Alliance. Nos lecteurs savent ce que ces femmes ont fait, non seulement pour celle-ci, mais pour tout le mouvement féministe en Suisse: Mme Sophie Glätti, qui reste membre de la Commission d'Etudes législatives où elle a accompli bien des travaux importants, présidente de la Section zurichoise de l'Utility publique, présidente de l'Office suisse des professions féminines, ex-présidente de la grande Commission de la Saffa — autant de titres, autant de champs d'activité; Mme Lisa Schindler, trésorière infatigable, « féroce » quand il le fallait, mais heureuse aussi de toutes les occasions dans lesquelles l'Alliance pouvait réellement rendre service; Mme Elisabeth Zellweger, dont les années de présidence sont inoubliables et qui a toujours maintenu les relations de l'Alliance avec le Conseil international des Femmes et les Conseils nationaux d'autres pays; Mme Lotz, sa secrétaire

nécessaire; aussi, à chaque décision, la question se pose-t-elle: « La Khatum (maîtresse) est-elle satisfaite? » Fille du désert, Lumière de nos yeux, Mère des croyants: tels sont les titres dont on la parle. Aussi peut-elle écrire: « Je suis citoyenne de Bagdad plus que nombre de ceux qui y sont nés. Aucun ne tient davantage à la beauté de son fleuve et de ses palmeraies, et à ce droit de cité que j'ai acquis. Mon cœur est dans sa cause; je vis pour elle et meurs pour elle. Tout le reste importe peu. Ils croient en moi, car ils savent que leur sort m'est cher. » Je sens, écrit-elle encore, que nous sommes devenus véritablement une nation. Le khâlfat est revenu chez les Arabes. Mon cœur exulte. »

Sans y prendre une part active, Gertrud Bell s'était intéressée à l'émancipation des femmes arabes. Déjà le seul fait qu'elles furent autorisées à accompagner leurs époux dans les visites que ceux-ci lui faisaient pouvait être considéré comme un grand progrès, car jamais auparavant, ils ne les emmenaient avec eux nulle part. Un club féminin était né — premier pas vers la libération de la femme. Hôtesse admirable, Miss Bell avait su créer un centre pour tous les Anglais occupant une fonction en Irak, et tous, ils semblent avoir ressenti pour elle le même enthousiasme. Leur tâche, qui peut-être leur eût semblé ingrate, en était illuminée.

Mais à mesure que le gouvernement arabe se consolide, les questions politiques laissent une plus grande place aux choses administratives. Gertrud Bell alors s'occupe davantage des fouilles et du Musée de l'Irak. Durant ses



Cliché Mouvement Féministe

Portraits de Femmes

Gertrud BELL (1868-1926)
(Suite et fin)

Gertrud Bell était devenue un lien entre les races britannique et arabe, et sa demeure de

¹ Voir les deux précédents numéros du Mouvement.

dévouée — et certes, ce n'est pas une sinécure que d'être secrétaire d'une association qui compte 180 Sociétés affiliées ! — L'Assemblée de Zurich a été celles qui devront combler ces vides : Mme Clara Nef (Hérisson), présidente de la *Frauenzentrale* d'Appenzell, bien connue dans les milieux féministes comme dans ceux de la protection de l'enfance ; Mme H. Dürrer (Aarau), la nouvelle présidente de la *Frauenzentrale* d'Argovie ; Sœur A. Pfleider (Zurich), et Mme Schönauer-Regenass (Bâle), connue aussi dans les milieux suffragistes.

L'Assemblée de Zurich a comme toutes les années entendu et approuvé différents rapports. Celui de la présidente dévouée, Mme A. de Montet (Vevey) mentionne *l'Annuaire des Femmes suisses* qui a été édité en 1931 par les soins de l'Alliance et distribué à toutes les sociétés affiliées, puis, comme propagande, à des bibliothèques, aux Conseillers fédéraux et à toutes les légations suisses à l'étranger ; de plus il a été envoyé à la légation de Washington les portraits et biographies de 5 femmes suisses qui doivent figurer à l'Exposition de Chicago de 1933. Le rapport traite encore des questions de films, de travail à domicile, de nationalité de la femme mariée, du Comité pour la fête nationale où l'Alliance sera représentée dès l'année prochaine — enfin, de beaucoup de petites choses et grandes questions, et ce n'est qu'en écoutant ce rapport que l'on se rend compte du travail considérable accompli par le Comité, travail souvent inconnu, parfois infructueux, et pourtant nécessaire.

Nous ne faisons que mentionner ici les 3 rapports des commissions : éducation nationale (Mme Sermont), études législatives et office suisse pour les professions féminines (Mme Glärtli) qui paraîtront comme précédemment dans *l'Annuaire des Femmes Suisses*. La cause humoristique de Mme Zellweger, sur ce sujet *Ce que l'Alliance attend de ses sociétés affiliées* peut être résumée de la façon suivante : 1. Prière de lire les circulaires ! 2. En payant les cotisations ne pas oublier d'indiquer le nom et le lieu ; 3. § 20 des statuts : ne pas oublier d'indiquer les changements de présidents des Sociétés affiliées ; 4. Prière de s'intéresser davantage à l'Assemblée générale en y déposant des motions et en formulant des remarques au sujet du rapport annuel ! La communication de Mme Georgine Gerhard, sur la Conférence internationale du travail social à Francfort a suscité beaucoup d'intérêt, de même que celle de Mme Studer, sur l'École suisse des Gardes-malades qui est au seuil de grandes transformations et qui aura besoin de l'appui de toutes les femmes suisses.

A la suite du rapport de la Commission d'études législatives Mme Glärtli proposa la résolution suivante qui, après une discussion intéressante, fut adoptée par la grande majorité de l'assemblée :

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses qui, dès le début des travaux concernant les Assurances sociales, a apporté à ces questions l'intérêt le plus vif et qui s'est prononcée en faveur d'une Assurance-vieillesse et survivants obligatoire, demande au Conseil Fédéral et au Parlement d'écarter l'initiative en faveur des veillards, dite « l'initiative-aumône ».

Nous femmes, sommes persuadées que l'emploi proposé d'une partie des ressources, destinées d'après la Constitution à l'Assurance vieillesse et survivants, ne peut se justifier. Une telle décision causerait une profonde détresse à tous ceux, électeurs et population tout entière, qui ont contribué en son temps à l'adoption de l'art. 34 quater de la Constitution fédérale.

Nous trouvons en outre que seul un nombre relativement faible de personnes assistées pourrait

être atteint par la répartition annuelle des fonds détournés de l'Assurance-vieillesse, et que par contre ces dons auraient le résultat de décharger les cantons du sentiment de leur responsabilité envers leurs ressortissants indigents. Enfin, et surtout, nous estimons qu'un tort incalculable serait causé par là à la notion d'assurance, et que l'adoption de l'Assurance-vieillesse et survivants se verrait inévitablement renvoyée si ce n'est rendue tout à fait impossible !

Les délégués à l'Assemblée générale annuelle de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses réunie à Zurich le 15 octobre 1932, en s'appuyant sur les motifs exposés ci-dessus, adressent au Haut Conseil fédéral la requête suivante : *qu'il veuille bien maintenir fermement le principe d'une assurance générale obligatoire, seul moyen de venir dignement en aide à nos veillards, nos veuves et nos orphelins.*

La deuxième journée fut consacrée aux problèmes qui tiennent le monde entier en haleine en ce moment : le désarmement et le chômage. Le résumé des travaux de la Conférence du désarmement présenté par Mme Chenevard-de Morsier fut écouté non sans émotion par un très nombreux public qui sut en apprécier et la documentation sûre et la part que y prenait le cœur. Enfin la conférence de Mme Dora Schmidt, adjointe à l'Office fédéral de l'Industrie, des arts et métiers, et du travail, fut un exposé magistral de la question, sur lequel nous reviendrons plus en détail. Mme Schmidt a insisté surtout sur trois points : l'étendue et la portée du chômage des femmes, les efforts tendant à soulager la situation des chômeuses, le travail féminin en général et l'inquiétude suscitée par l'opposition qu'il rencontre. Sur la proposition de Mme Anna Martin, l'Assemblée a décidé à l'unanimité la création d'une commission d'étude du travail féminin.

La soirée du samedi, passée dans l'immense salle extra-modern de la paroisse de Wipkingen, fut tout à fait charmante. Les 6 tableaux présentés par le Lycéum de Zurich : *Toutes les espèces de femmes zurichaises ont fait rire et réfléchir à la fois, gâteries sucrées et fleurs ont abondé. Le dimanche après-midi fut d'un haut intérêt pour toutes celles qui eurent l'occasion de visiter quelques-unes des œuvres sociales dont Zurich est si riche. Merci aux femmes de cette ville de nous avoir si cordialement, si fraternellement accueillies ! et au revoir l'année prochaine — où ceci n'a pas encore été décidé ! Au Tessim???* C'est notre souhait !

A. DEBRIT-VOGEL.

Ce que pense Lord Cecil du suffrage des femmes

Délégation britannique à la Société des Nations, Genève, 7 octobre 1932.

... Je regrette beaucoup d'avoir été empêché de participer à votre dîner de ce soir, ainsi que j'avais espéré pouvoir le faire, car j'aurais aimé y apporter une fois de plus mon témoignage en faveur du suffrage des femmes. L'autre jour, lorsque cette question fut touchée à la VI^e Commission, il était étrange d'entendre produire à nouveau les arguments opposés, qui nous étaient si familiers en Angleterre il y a quelques années. Un orateur, par exemple, nous assura que si les femmes avaient le droit de vote, et puisqu'elles sont plus nombreuses que les hommes, elles risqueraient de former un bloc compact qui ma-

gerait les membres masculins de leur famille. Or, pour quiconque a l'expérience du vote des femmes dans sa pratique actuelle, rien ne peut être plus absurde que cette crainte. Les femmes ne votent pas plus en bloc que ne le font les hommes... ni ne votent davantage d'après leur sexe que d'après la couleur de leurs cheveux.

La réalité est que l'affranchissement politique des femmes n'a amené dans la majorité des cas que peu de différence. Les femmes sont plutôt plus conservatrices que les hommes en ce sens que, généralement, elles votent avec leurs maris. Or, les hommes mariés étant plus conservateurs que les célibataires, les femmes augmentent de ce fait le pouvoir électoral des classes conservatrices.

Et de tous les autres maux que l'on nous prédit comme un résultat du vote des femmes, il ne s'en est produit aucun en Angleterre. Il est certain que les femmes se préoccupent de certaines questions plus que les hommes : elles sont d'une manière générale plus décidées en matière de paix, elles soutiennent de tout leur appui les principes de tempérance et d'économie, et naturellement, elles favorisent toutes les mesures en faveur de la protection de l'enfance. Mais ceci mis à part, elles votent de la même façon que les hommes. Elles tiennent aussi davantage qu'eux à faire usage de leur droit de vote — peut-être en raison de la nouveauté — et cette participation féminine a rendu les députés plus attentifs à la nécessité de s'occuper des injustices et des misères qui affectent les femmes.

En résumé, je puis dire qu'en Angleterre le suffrage féminin a été certainement un indéniable succès, et je doute fort que l'on puisse trouver dans mon pays plus d'une poignée de réactionnaires qui voudraient revenir en arrière, au temps où les femmes ne possédaient pas ce droit.

À tous mes bons vœux.

CECIL.

Le péril des stupéfiants

On nous communique :

La production mondiale des stupéfiants dépasse de beaucoup ce qui est nécessaire pour l'usage médical et scientifique de ces produits. Et tout le surplus s'en va aux malheureux addonis à ce vice, par les canaux clandestins d'un trafic sans scrupules.

L'an passé, une convention internationale a été élaborée à Genève pour mettre fin à ce commerce illicite. Si elle entre en vigueur, il s'ensuivra un assainissement considérable de la situation. Mais pour que cet accord humanitaire puisse fonctionner, il doit être ratifié par 25 Etats, dont la Suisse, avant le 13 avril 1933. Il est donc très important que notre Parlement ratifie au plus tôt cette convention, en tout cas cette année, car plusieurs autres pays attendent notre engagement avant de signer, vu l'importance de notre production de stupéfiants.

H. S. M.

N.D.L.R. — Nous sommes entièrement d'accord avec ce qui précède, et saluons avec d'autant plus de joie la nouvelle de la récente constitution d'un Comité national pour mener chez nous la lutte contre les stupéfiants que les suffragistes suisses ont été parmi les premières à réclamer

une campagne d'opinion publique et le regroupement des éléments sains de notre population contre ce fléau. Mais ce que, en revanche, nous ne parvenons pas à comprendre, c'est pourquoi, et dans ces circonstances, ce Comité, tel que sa composition a été publiée, ne compte pas une seule femme parmi ses membres?... Une explication s'impose d'autant plus pour nous donner les raisons de cet ostracisme, que ce sont des féministes convaincues qui ont mis sur pied ce Comité.

Les Femmes et la Société des Nations

La nationalité de la femme mariée
(Suite de la 1^{re} page.)

Or, ce fut précisément ce pessimisme qui se trouva en défaut. Non pas que des Etats ayant déclaré par écrit à la S.D.N. qu'ils étaient en voie de ratifier la Convention, ou qu'ils estimaient sa révision inopportune, aient tout à coup tourné bride et soient revenus sur ces déclarations ! mais ce qui fut significatif et réconfortant, c'est l'attention en éveil, l'esprit largement compréhensif, la sympathie pour nos principes, et sont les efforts de conciliation tentés sur une large échelle entre le point de vue des Etats signataires de la Convention et celui des organisations féminines, qui se manifestèrent durant les quatre longues séances que la 1^{re} Commission (Commission juridique) consacra entièrement à cette question, qu'on ne peut lui reprocher d'avoir escamotée ! Certes, nous dûmes subir des attaques directes, ou ce persiflage galant, mille fois plus insupportable qu'une opposition nette, de la part de certains orateurs ; certes, entre autres, le délégué suisse invoqua, au nom de son gouvernement, cette unité juridique de la famille que ne garantissent pas davantage certaines législations actuelles quand elles pratiquent le *ius soli*, comme l'a si excellemment montré Mme Maria Vérona dans l'un des rapports des organisations féminines ; mais d'autres discours rachetèrent largement par leur sérieux, leur intérêt actif, leur désir d'aboutir à une entente, ces inévitables tâches au tableau. Et c'est ainsi que l'on vit surgir comme un moyen terme, entre la proposition de révision de la Convention présentée par les délégations chilienne et colombienne et appuyée par 4 délégations, et l'argumentation hollandaise, suisse, canadienne, etc., en faveur des avantages de la Convention comme remède à l'apartheid ou à la double nationalité — argumentation dont plusieurs femmes membres de délégations ont senti tout le poids, disons-le, parce qu'elles sentaient aussi toute leur responsabilité — on a vu surjouir une proposition belge, autour de laquelle les organisations féminines décidèrent immédiatement de faire bloc. Cette proposition, due au remarquable juriste international qu'est M. H. Rolin, tentait à substituer, dans les articles incriminés de la Convention, le mot de « personne » ou de « personne mariée » à celui de « femme » ou de « femme mariée », et le mot de « conjoint » à celui de « mari », sauvant ainsi le principe de l'égalité entre les sexes.

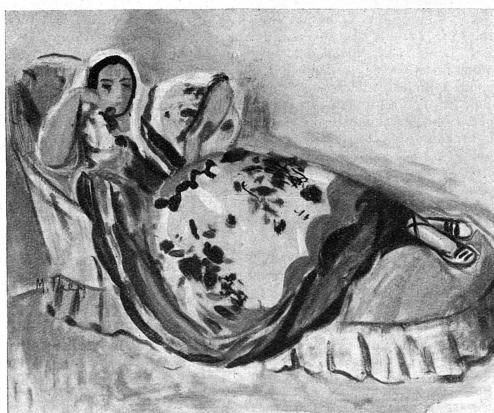
Une discussion extrêmement intéressante s'engagea alors, les délégués irlandais et suédois soutenant chaleureusement ce projet, que d'autres attaquaient pour des motifs d'ordre juridique pratique. Finalement, et à regret, M. Rolin estima plus sage de retirer sa pro-

part » puisque, ainsi que nous l'avons maintes fois observé, tout véritable artiste apprécie le talent d'où qu'il vienne. Et, d'ailleurs, n'y aurait-il pas à tenir compte aussi des préventions du public à leur égard? J'hésite à décider si c'est là du vrai féminisme. Pratiquement, cette scission permet des expositions plus limitées, ce qui pourrait constituer sa meilleure raison d'être.

Voyons, en adoptant à peu près l'ordre alphabétique, quelles œuvres s'imposent plus spécialement à l'attention. Violette Diserens (Lausanne) affirme un progrès constant dans un envoi remarquable : dans *La promenade*, un couple de cavaliers s'avancent dans une frondaison savoureuse, largement traitée, subtilement nuancée ; un *Bouquet*, aux tons brillants et harmonieux ; des paysages italiens où s'unissent heureusement le caractère du pays et celui de l'artiste.

La piquante *Rosita*, de Marg. Frey-Surbeck (Berne) vivement colorée, sûrement esquissée, peut avoir ressenti l'influence de Matisse, tout en gardant sa valeur personnelle. Amy Moser (Zurich) expose de beaux paysages méridionaux, bien établis et finement colorés dans une tonalité grise. Très moderne, le portrait de Nanette Genoud (Lausanne) déconcerte par une certaine dureté, voulue sans doute, mais pour le moins risquée. Sa petite marine, *Les thoniers* est quelque peu métallique, mais originale.

Le portrait de Mme Germaine Hainard-Roten (Genève) finement dessiné, sobre de tons, implique une individualité d'artiste. Germaine Escher (Zurich) expose un *Portrait de ma mère* qui plaît par un accent de sincérité et une facture à la fois large et discrète. De Marie Lotz (Bâle), deux agréables portraits de jeunes filles, la sou-



Catalogue de l'Exposition.

Marg. FREY-SURBECK : Rosita

XII^{me} Exposition de la Société des femmes peintres, sculpteurs, décorateurs

Neuchâtel, octobre 1932.

Fort bien installée dans cinq salles de la Galerie Léopold Robert, cette exposition révèle

explorations à Babylone, Chésiphone, Ur, Kish, elle se souvient des archéologues allemands avec lesquels, avant la guerre, elle entretienait des rapports amicaux et scientifiques : « Aucune guerre, dit-elle, ne saurait mettre fin à la haute estime que je vous aux archéologues allemands. Je ne puis songer à eux comme à des ennemis. Ah ! quel terrible monde ! des amitiés brisées ! »

Elle se proposait d'achever l'organisation du Musée et de s'en retourner ensuite auprès des siens, en Angleterre. Mais la mort la surprit une nuit, dans son sommeil, le 12 juillet 1926, à l'âge de cinquante-huit ans.

Cette fin frappa l'Irak comme une catastrophe. On ensevelit la défunte avec les honneurs militaires : le Haut-Commissaire et son état-major, les autorités civiles et militaires, les ministres, les sheiks du désert l'escortèrent à sa dernière demeure, tandis que les troupes faisaient la haie.

Morte ainsi à l'apogée de sa carrière, quoi d'étonnant si des légendes fantastiques se sont créées sur la vie extraordinaire de Gertrud Bell ? Elle devint la femme mystérieuse de l'Orient, la reine sans couronne de l'Arabie, la Diane du désert...

Puisse l'horizon de notre vie s'élargir devant l'exemple de la sienne !

E. STRUB.

(Traduit librement et adapté en français par M.-L. PREIS.)